Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 056-215600487-20251128-28_11_2025_10-DE

LE CROISTY
Ar C'hroesti

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CROISTY

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal.: 15– en exercice : 15– ayant pris part à la délibération : 14
N° 10/28.11.25

L'an deux mil vingt-cinq et le 28 novembre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Bruno LAVAREC, Maire.

Date de convocation : 22 novembre 2025.

Présents : Bruno LAVAREC, Claudine BANSARD, Olivier BARACH, Cédric BINET, Gaël GUÉGUEN, Samuel JAN, Stéphane LE BOZEC, Odile LE GAL, Martial LE MENTEC, Dominique PENFORNIS, Soazig PERRET, Gérard RIO, Sandrine SIVY,

Représenté : Didier LE GOUIC

Absente excusée : Martine RETAILLEAU

Madame Claudine BANSARD a été nommée secrétaire.

Objet de la délibération : **RMCOM : signature de la convention AILES**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Roi Morvan Communauté, dans le cadre de son programme Local de l'Habitat, a identifié la problématique de l'enjeu de l'hébergement temporaires de jeunes, des actifs et des saisonniers sur le territoire de Roi Morvan Communauté.

Une convention de partenariat entre Roi Morvan Communauté et l'Association AILES, engagée dans la thématique de l'habitat de transition et proposant une gamme de services visant à faciliter l'accès au logement, a été signée dans le but de déployer et gérer des solutions d'hébergement sur les communes volontaires du territoire

Monsieur le Maire propose que la commune rejoigne cette dynamique en signant la « Convention de partenariat pour le développement de solutions d'habitats temporaires sur le territoire de Roi Morvan Communauté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de signer la convention de partenariat proposée par Roi Morvan Communauté et l'Association AILES pour développer des solutions d'habitats temporaires.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention proposée.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-préfecture le :
Et publication ou notification le :

Pour extrait conforme,

Le Maire,